

REVISION N° 2
Approbation - 2019

CRAPONNE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES C.5.1.1



C-5-1-1 Informations complémentaires

Craponne

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Craponne, trois zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

Zone 1 : Voie d'Aquitaine ; Aqueduc antique, dit de l'Yzeron

Voie romaine venant de Lugdunum, qui fut construite à la fin du I^{er} s. av. JC par Agrippa gendre d'Auguste.

Des vestiges de l'aqueduc sont encore visibles, bien qu'aujourd'hui cernés par la végétation : ce sont les piles du Tourillon, inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1982. Les spécialistes des aqueducs considèrent que les Tourillons de Craponne participent à un système de double siphon, avec celui d'Alaï, en aval. Les quelques opérations d'archéologie préventives réalisées sur la commune ces dernières années n'ont pas permis de retrouver la canalisation qui est matérialisée par des tuyaux en plomb. En amont des Tourillons, un canal maçonné a pu être identifié, mais il s'agit là d'un vestige d'une possible dérivation de la conduite principale.

Zone 2 : Rue Joseph Moulin

Des vestiges d'habitat gallo-romain ont été découverts dans le secteur de la rue Joseph Moulin.

Zone 3 : Vieux Bourg

Village médiéval avec l'église et le cimetière

Le nom de Craponne apparaît assez précocement dans le Moyen Age. On trouve une mention de *villa Capronica in agro Neriacensi* en 970, dans le Cartulaire de l'Abbaye de Savigny. La première mention de l'église date de 978, date à laquelle l'archevêque de Lyon donne l'église de Craponne aux Abbés de Savigny. En 1100, le village est rattaché à la seigneurie de Grézieu-la-Varenne. La paroisse ne deviendra indépendante qu'en 1828, et Craponne sera érigée en commune en 1836.

**Annexe à l'arrêté modificatif N° DRAC_SRA_2015_12_04_011 du 17 décembre 2015
(Arrêté modifié : N° 05-240 du 26 mai 2005)**